

Édito

Après 5 ans de souffrance sociale, les Français ont porté la gauche au pouvoir, la CGT a contribué à ce changement. Les salariés attendent une politique économique et sociale répondant à leurs préoccupations. Le lobbying patronal et la pression des marchés financiers visent à couper court à toute orientation nouvelle pouvant conduire à une autre répartition des richesses créées.

La Conférence sociale des 9 et 10 juillet a débouché sur un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent jusque fin 2013 pour l'essentiel. Si l'on veut voir les choses changer, il va falloir peser dans le rapport de force.

D'urgence, nous réclamons les 300 euros que nous revendiquons depuis longtemps, au titre du rattrapage de l'augmentation du coût de la vie. Aucune pension en dessous du SMIC à 1 700 euros, une revalorisation des *minima* sociaux, la retraite à 60 ans à taux plein pour tous et le développement des services publics. Seules ces premières mesures sont capables de créer l'impulsion pour sortir le pays de la spirale austérité/récession qui nous entraîne vers le marasme économique, la désindustrialisation et le chômage.

Les unions confédérales de retraités cgt, cfdt, cgc, cftc, unsa, fgr/fp se sont accordées sur trois thèmes revendicatifs : pouvoir d'achat, prise en compte de l'autonomie et accès aux services aux soins.

C'est l'objet de trois argumentaires communs et d'un communiqué de presse du 4 juillet. Ces documents sont des points d'appui pour développer des revendications unitaires spécifiques dans les départements.

Ces unions appellent à une journée nationale d'action unitaire le 11 Octobre avec des montées à Paris et des manifestations dans certaines régions.

C'est une journée importante pour mobiliser et rassembler les retraités dans l'action, pour faire entendre nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Tous dans l'action le 11 octobre !

► Par Alice BERNET

Le site de l'UFR

<http://ferc.cgt.fr>

onglet UFR : retraités

Plusieurs rubriques existent, dans :

- **L'actualité.**

Vous y trouverez les éléments importants d'informations et de mobilisation (tracts, infos, etc.)

- **Activités des sections locales.**

Cette rubrique est la vôtre, envoyez-nous des exemples de votre activité

- **La vie de l'UFR.**

Vous y trouverez les comptes-rendus de la CE de l'UFR.

- **Liens utiles,**

vers les sites d'information sur les retraites, la dépendance, etc.



Les enjeux autour des retraites

De la Libération jusqu'au début des années 80. Les évolutions législatives et réglementaires en matière de retraite s'inscrivent dans une dynamique de progrès social. À revenus comparables, le niveau des pensions progresse. Les conditions d'accès à la retraite s'améliorent, notamment avec la possibilité d'accéder à une retraite à taux plein dès 60 ans. Plusieurs dispositions solidaires, notamment au bénéfice des femmes, sont mises en place et vont participer à une amélioration générale. En corollaire, la pauvreté parmi les retraités ne cesse de reculer pour atteindre un niveau comparable à celui constaté chez les actifs.

Jusqu'en 1987, le niveau des pensions évolue comme le salaire moyen pour le régime de base du privé.

A partir de 1987, pensions et salaires servant au calcul des retraites seront indexés sur les prix pour le régime de base du privé. Cela va générer une baisse importante lors du calcul de la pension au départ à la retraite, et un décrochage des pensions par rapport aux salaires d'activité.

En 1993, la réforme Veil-Balladur augmente la durée exigée pour le taux plein de 150 à 160 trimestres, et le nombre d'années prises en compte pour le calcul de la pension passe progressivement des 10 aux 25 meilleures années pour le privé.

Avec la loi Fillon de 2003, les fonctionnaires se voient imposer le même type de dispositions de durée avec en plus une remise en cause significative des droits familiaux et conjugaux qui profitaient pour l'essentiel aux femmes fonctionnaires. Cette loi dispose également que la durée d'assurance (durées cotisées et validées) requise pour le taux plein continuera d'augmenter de sorte à maintenir constant le rapport entre durée d'activité et durée de retraite, cette dernière s'allongeant du fait de l'augmentation de l'espérance

de vie. Elle passe à 164 trimestres pour tous les régimes en 2010, puis à 166 trimestres en 2012, pour les salariés nés en 1956.

La dernière réforme en 2010 va concerner public comme privé, elle porte à 62 ans de manière progressive l'âge d'ouverture des droits (67 ans pour une retraite sans décote si la durée exigée n'est pas atteinte).

Quant aux retraites complémentaires, ces 20 dernières années, elles ont évolué de la même manière que les régimes de base, dans un sens régressif.

Ces réformes successives tendent à faire douter de la capacité du régime actuel à assurer une pension conséquente au départ en retraite et instaurent l'idée d'une réforme systémique nécessaire.

CE QUI A CHANGÉ POUR LES ACTIFS COMME POUR LES RETRAITÉS

- Pour les actifs :

Tout au long de son activité, un salarié constitue des droits à retraite. Les modalités d'acquisition de ces droits se sont durcies ces 20 dernières années. Le résultat est le suivant : pour une même durée d'activité et même niveau de salaire, les droits à retraite se réduisent au fil des ans. D'autre part, le niveau de la pension lors du départ à la retraite est de moins en moins prévisible, parce que les réformes se succèdent, mais aussi parce que le système de retraite (système = ensemble des régimes) s'éloigne d'une logique qui consistait à garantir un niveau de pension en fonction du salaire d'activité, ce qu'on désigne sous le terme de " *prestations définies* ".

- Pour les retraités :

La désindexation des pensions dès 1987 pour les retraités du privé, en 2003 pour ceux de la Fonction

publique, se traduit par une baisse généralisée des pensions par rapport aux salaires d'activité. De plus, le recours à un indice des prix non adapté aux retraités (qui consomment davantage de services) entraîne une baisse de leur pouvoir d'achat.

Alors que le niveau de pauvreté avait baissé chez les retraités, toutes les conditions sont réunies pour une inversion de tendance et une paupérisation des retraités.

L'ENJEU DES FINANCEMENTS

Toutes ces réformes sont imprégnées de la vision patronale qui considère le travail, et donc tout ce qui lui est associé, comme un coût qu'il faut absolument réduire.

On retrouve donc une constante qui est la baisse des pensions.

Pour dramatiser, on affirme que d'ici à 2040, ou 2050, le nombre de personnes de plus de 60 ans, ramené aux 20-59 ans augmentera tant, que la " charge " des retraites pour les actifs sera insupportable.

Or, ce *ratio* ne montre qu'une partie du problème. Car pour réellement mesurer cette prétendue " charge " sur les actifs, il faut mesurer le nombre d'actifs occupés sur le nombre d'inactifs.

Les inactifs incluent tous ceux qui n'ont pas d'emploi : retraités, privés d'emploi, mères au foyer, enfants scolarisés, étudiants. D'ici 2040, le nombre d'inactifs ne va augmenter que très légèrement car, du point de vue strictement démographique, le nombre de retraités en nette augmentation sera largement compensé par une diminution des " moins de 20 ans ".

Il faut ajouter à cela que le " taux d'occupation " des 20-59 ans dépendra largement de la politique d'emploi : chômage ou plein emploi, précarité, etc.

Il n'y aura aucun choc, mais une légère évolution, qu'on peut anticiper,

encore faut-il en avoir la volonté politique.

La question n'est pas le ratio actifs/retraités mais bien la répartition des richesses. On peut produire autant avec un actif par retraité en 2012 qu'avec deux actifs par retraité en 1982. Depuis 30 ans, la productivité française a presque doublé, mais ces gains de productivité, au lieu d'être utilisés pour augmenter les salaires, diminuer le chômage ou améliorer la protection sociale (dont la retraite), ont servi à gonfler les bénéfices des propriétaires d'entreprises. Comment seront répartis les gains de productivité futurs ? Question de choix politique. Le " déficit " des caisses de retraites n'existe que parce qu'il a été créé de toutes pièces, en étranglant les recettes, de la même façon qu'en baissant les impôts des plus riches (bouclier fiscal), on a créé la " dette publique ".

La question des retraites n'est pas une fatalité, elle se résume à un choix idéologique : préfère-t-on augmenter les recettes (c'est-à-dire les salaires), ou bien préfère-t-on diminuer les prestations, c'est-à-dire les retraites ? C'est un choix de société.

LES DIFFÉRENTS PROJETS

Dans tous les projets de réformes systémiques (changement de système), on retrouve une constante, la montée en charge des cotisations définies que ce soit :

- la capitalisation avec des fonds de pension : chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite, notons, qu'elle existe déjà, en complément des retraites actuelles, dans certaines entreprises avec une aide de l'Etat par des déductions fiscales.
- les régimes par points, forme de capitalisation fictive, elle aussi existe déjà (retraites complémentaires).
- les comptes notionnels, une nouvelle forme mais une vieille recette.

Chaque assuré est titulaire d'un compte virtuel. Les cotisations versées chaque année créditent son compte et augmentent le capital virtuel.

- Le compte virtuel est revalorisé selon un indice au choix, exemple : revenu d'activité moyen (Suède) ou PIB (Italie)
- La pension est égale au capital virtuel, divisée par l'espérance de vie à la retraite de la cohorte de l'assuré, et en fonction de son âge de départ en retraite.
- Dans ce système chacun fait le choix entre le niveau de sa pension et l'âge de départ en retraite. Choix faussé, beaucoup n'ayant pas le choix de l'âge de son départ en retraite.

On retrouve, dans les différents projets, la volonté de séparer ce qui serait lié aux cotisations (le contributif) et ce qui serait du ressort de la solidarité nationale. Cela tend en fait à expurger des régimes toutes les mesures solidaires, le patronat, en premier lieu, considérant qu'il n'appartient pas au travail (aux cotisations) de financer la solidarité qui doit être couverte par l'impôt. La maladie, le chômage ne dépendent pas des politiques patronales ?

Autre point important, la majorité des projets est traversée par le désir d'instaurer une régulation automatique entre ressources des régimes et prestations versées. C'est le grand rêve du Medef d'instaurer un système qui s'équilibrerait automatiquement.

Enfin, on retrouve une constante, l'idée de rente et non plus de droits acquis par le renforcement de la capitalisation, présenté soit comme la solution à tous les problèmes posés dans le cadre du dossier retraite, soit comme un pis-aller incontournable compte tenu de la baisse des pensions servies par les principaux régimes par répartition.

Tous ces projets ne répondent pas aux questions posées et tendent vers une poursuite plus ou moins accélérée de la régression sociale.

Europe ?

pacte budgétaire, non ! contrat social, oui !

La CGT s'est fixé comme objectif de faire de l'Europe une partie de sa politique revendicative globale, et notamment de la politique sociale. La presse confédérale s'est largement fait l'écho des enjeux et des luttes européennes, notamment dans le domaine de l'action sociale.

La CGT est en veille active, sur le domaine de l'action sociale notamment, sur les informations en provenance de la Commission Européenne. Mais sans attendre, une multitude d'initiatives et de mobilisations syndicales se développent depuis des mois dans les différents pays de la Communauté Européenne.

Le changement de gouvernement et de Président de la République en France a ouvert des portes dans le débat d'idées remettant en cause enfin (au moins en discours) la primauté absolue de la financiarisation (et de ses attaques continues sur les services publics notamment) sur les droits sociaux fondamentaux des salariés, des populations.

Comme le signalait un Commissaire Européen en Juin dernier : " Les politiques de redressement des finances publiques menées depuis 2008-2009 dans l'ensemble des pays de la zone Euro n'ont pas ramené la confiance des marchés. Par contre elles ont fait perdre la confiance des citoyens vis-à-vis de l'Europe ".

Et les mesures qu'ils veulent imposer sont là pour effectivement inquiéter les citoyens : accentuer la " flexisécurité " (la flexibilité dans plus d'insécurité), plus de " souplesse " dans la rupture des contrats de travail, allongement de l'âge d'entrée en retraite, augmentations des cotisations, réduction progressive de tous les droits sociaux...

Il faut changer cela : La nécessité de

Retraités : continuité de la vie syndicale

relancer la croissance par le développement industriel, le maintien des services publics, l'emploi et le pouvoir d'achat sont revenus dans le débat d'idées européen. Pour nous à la CGT, cette nécessité ne doit pas rester au niveau d'un débat mais doit être réalisée concrètement au plus tôt.

Il faut maintenant, rapidement, un contrat social européen qui lie le social à l'économie, faisant de la réponse aux besoins des salariés, de l'harmonisation sociale " par le haut " LA solution pour sortir de cette crise, due à l'extrême financiarisation européenne et mondiale.

La Confédération Européenne des Syndicats, dont fait partie la CGT, a adopté début juin 2012 un projet de " contrat social pour l'Europe " et lance un appel pour son aboutissement aux dirigeants de l'Union Européenne.

Dans ce contrat social, il est réaffirmé que " les droits sociaux fondamentaux doivent avoir la priorité sur les libertés économiques ". C'est un principe de base, inaliénable.

L'objectif déclaré de l'Union Européenne est le progrès économique et social. Pour réaliser cet objectif il faut des sociétés socialement stables, une croissance économique durable et des institutions financières au service de l'économie réelle et des besoins des populations.

Ce projet de contrat social de la CES appelle l'Union Européenne à réaliser des " politiques qui améliorent les conditions de vie et de travail et assurent des emplois de qualité, des salaires justes, l'égalité de traitement, un véritable dialogue social, les droits syndicaux et autres droits humains, des services publics de qualité, la protection sociale, y compris des services de santé et des régimes de pension justes et durables, ainsi que sur une politique industrielle favorisant une transition vers un modèle de développement durable. De telles politiques contribueront à développer la confian-

ce des citoyens dans leur avenir commun " (fin de citation).

La CES, dans son projet de contrat social, rejette toutes les politiques qui mènent à une concurrence vers le bas, que ce soit en matière de droits du travail, de salaires, de temps de travail, de sécurité sociale, d'impôts ou d'environnement.

Elle condamne les mesures mises en place toutes ces dernières années qui " menacent les acquis sociaux des dernières décennies, étouffent le développement durable, la relance économique et l'emploi et détruisent les services publics "

Pour réaliser un nouveau contrat social réel, il faut la participation effective des organisations syndicales et de l'ensemble des partenaires sociaux dès le stade de l'analyse, du diagnostic. Les éventuels efforts d'adaptation aux nouvelles situations doivent être répartis selon la capacité de chacun et non pas être supportés par les seuls travailleurs et leurs familles.

En matière d'économie il faut des politiques pour l'industrie et l'investissement qui donnent priorité aux infrastructures durables, la recherche scientifique et de développement, la technologie et les ressources renouvelables. Ces investissements ne doivent pas être inclus dans le calcul d'éventuels déficits publics.

Il faut mettre fin à la libéralisation (privatisation) des services publics, il faut des salaires décents pour tous pour contribuer à la croissance et à la demande intérieure, des garanties pour les jeunes pour l'accès à l'emploi à partir du moment où ils ont quitté la scolarité. La lutte contre le développement des emplois précaires est une nécessité immédiate au sein de l'UE.

Les actions contre l'évasion fiscale, les paradis fiscaux doivent quitter le domaine du discours pour être réalisées effectivement.

Des mesures concrètes doivent garantir l'égalité salariale et l'égalité de droits

entre tous les travailleurs (et travailleuses) pour un travail de valeur égale. Les conventions collectives doivent s'appliquer à tous, quel que soit le type de contrat, particulièrement dans le cas d'un même lieu de travail.

Ce projet de contrat social européen, élaboré et adopté par toutes les organisations réunies au sein de la CES, donne une vue de ce que doit devenir une nouvelle politique sociale où les intérêts privés financiers et spéculatifs doivent laisser place à l'intérêt général des citoyens comme moteur du développement de la société européenne.

La CGT appuiera fortement cette orientation générale du " projet de Contrat social pour l'Europe " de la CES, à partir de ses propres analyses et de ses actions sur le terrain auprès et avec les salariés, précaires et retraités.

Si les orientations et décisions concrètes de notre gouvernement vont, dans les semaines, mois qui viennent, dans le "mauvais sens" (austérité toujours et les salariés priés de payer pour les profits des grands groupes bancaires, traité Merkoso-Hollande (?) notamment) nous devons accentuer encore notre travail de syndicalistes CGT pour expliquer les autres solutions (dont le Contrat Social pour l'Europe de la CES, mais aussi nos propres revendications).

C'est d'ailleurs en ce sens, à mon avis, l'appel à des manifestations pour le 9 octobre que vient de lancer la CGT. Le gouvernement doit être bien prévenu : les salariés ne se laisseront pas faire.

► **André ALLEGRET - CE UFR**

(à partir des articles et édito de Marie-France Boutroue et Frédéric Imbrecht, membres de la commission CGT de l'activité syndicale en Europe - Coordinatrice et animateur de la commission)